acosys-halifax-tsps@halifaxgroup.com; gocreqts@adirondackhr.ca; cache@cacheconsulting.ca; sales@cofomo.com; james.mcnaught@conoscenti.ca; Proposals@Dalian.ca; contracts@dlstech.com; proposals@donnacona.com; sbd@sisystems.com; proposals@maxsys.ca; proposals@nattiq.ca; kurt@olavconsulting.com; sbd@sisystems.com; requests@smcl.ca; bids@TIStaffing.com

Demande de propositions (DP) selon la Méthode concurrentielle 1 de la méthode d'approvisionnement en Services d'aide temporaire (SAT) pour la région de la capitale nationale (RCN)

Table des matières

PARTIE A : Renseignements généraux

PARTIE B: Besoin

PARTIE C : Méthode de sélection

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Annexe A : Énoncé des travaux Annexe B : Base de paiement

Annexe C : Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

PARTIE A : Renseignements généraux

Cette demande est émise par le ministère suivant : Ministère de la Défense Nationale (MDN)

Le numéro de référence de la demande de propositions (DP) pour la présente invitation est: S4530049

Les conditions énoncées dans l'<u>arrangement en matière d'approvisionnement numéro pour les services d'aide temporaire dans la région de la capital nationale</u>, entre le titulaire de l'AMA et l'État, représenté par le ministre de Travaux publics et services gouvernementaux (TPSGC), sont incorporées dans la présente. Le titulaire de l'AMA s'engage à vendre et à fournir au ministre, aux conditions énoncées dans le présent document, y compris les pièces jointes, les services énumérés dans le présent document et sur toute feuille jointe, aux prix indiqués. Les réponses à une demande de propositions par un titulaire d'AMA seront considérées comme une offre de vente.

Le document <u>2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels</u> (2022-03-29) est incorporé par renvoi dans la présente avec la modification suivante : conformément à la soussection « 05 Soumission des offres », les soumissions présentées dans le cadre de cette demande de propositions resteront ouvertes pour acceptation pendant une période de 15 jours.

1. Demande de soumissions

Ministère de la Défense Nationale (MDN) a un besoin pour des services dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SAT dans la RCN. Ce besoin s'adresse aux titulaires d'AMA sélectionnés suivants :

ACOSYS CONSULTING SERVICES INC./ SERVICES CONSEILS ACOSYS INC., THE HALIFAX COMPUTER CONSULTING GROUP INC., in Joint Venture

Adirondack Information Management Inc., The AIM Group Inc. in Joint Venture

Cache Computer Consulting Corp.

Cofomo Ottawa

Conoscenti Technologies Inc.

Dalian Enterprises and Coradix Technology Consulting, in Joint Venture

DLS Technology Corporation

Donna Cona Inc.

Eagle Professional Resources Inc.

MaxSys Staffing & Consulting Inc.

NATTIQ INC.

OLAV CONSULTING CORP., MOSHWA ABORIGINAL INFORMATION TECHNOLOGY CORPORATION, IN JOINT VENTURE

S.I. SYSTEMS ULC

Spearhead Management Canada Ltd.

Turtle Island Staffing Inc.

Le nom et les coordonnées de l'autorité contractante se trouvent à la partie D : Clauses du contrat subséquent.

2. Date et heure d'échéance de la présentation des réponses à la demande de soumissions

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>CFSGO-GTemporaryHelp-GSFCO-Gdaidetemporaire@forces.gc.ca</u>

Transmettre les réponses au plus tard à la date suivante : 29 juin 2023 Transmettre les réponses avant l'heure de fermeture suivante : 12:00PM HNE Les soumissionnaires doivent acheminer toute demande de renseignements à l'adresse courriel cidessus. Un « Formulaire de réponse des soumissionnaires » se trouve à la partie E du présent document.

PARTIE B: Besoin

1. Énoncé des travaux

Les travaux à être entrepris sont indiqués ci-dessous ainsi que dans l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A à la Partie D.

2. Durée estimative du contrat

La durée estimée du contrat est du <u>Du 10 juillet 2023 au 7 juin 2024.</u> La durée du contrat est <u>48 semaines.</u>

3. Catégorie de ressource requise

Le tableau qui suit est établi afin d'informer le soumissionnaire du besoin, en indiquant le volet, la catégorie, et le niveau d'expertise de la ressource, la nécessité d'être bilingue (oui/non), le nombre de référence requise, la nécessité d'une entrevue, le nombre d'heures estimé par ressource et le nombre maximale de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin.

Catégorie de ressource	Niveau d'expertise requise	La resource doit-elle être bilingue (O/N)		Entrevue requise (O/N)
5.1 Informatique, soutien aux applications	Principal	Non	0	Non

Nombre estimé d'heures totales par ressource	Nombre maximal de curriculum vitae accepté(s) pour répondre au besoin
1725	3

^{***} Veuillez fournir des références pouvant valider l'exactitude des informations soumises en réponse à la sollicitation.

Le tableau suivant sert à indiquer au fournisseur quelles compétences linguistiques sont nécessaires de la part de l'entrepreneur.

Langue (anglais essential, français essential ou bilingue)	Oral	Compréhension	Écrit
Anglais essentiel	Avancé	Avancé	Avancé

4. Lieu de travail

Travail à distance, et occasionnellement 60 promenade Moodie, Ottawa, On

5. Exigences relatives en matière de voyage

Y a-t-il des exigences en matière de voyage prévues dans le contrat résultant ?

Non

6. Exigences relatives à la sécurité

- 6.1 Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à l'annexe C;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à l'annexe C;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
 - d) le lieu proposé par le soumissionnaire pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents doit satisfaire aux exigences relatives à la sécurité précisées à l'annexe C, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée;
 - e) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, si une exigence de sauvegarde des documents est indiquée.
- 6.2 On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 6.3 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u>.

7. Utilisation des équipements de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)

7.1 Le(s) équipement(s) de protection individuelle suivant(s) est/sont nécessaire(s) pour le travail sur site :

Masque couvrant le visage

Il incombe au soumissionnaire d'inclure le coût associé à la fourniture d'équipements de protection individuelle pour ses ressources dans ses tarifs horaires tout compris pour la durée du contrat.

PARTIE C : Méthode de sélection

1. Méthode de sélection

Ressource appropriée [choix sélectif]

Pour être déclarée conforme, une soumission doit :

- respecter toutes les exigences de DP
- ii. inclure un prix total de moins de 400 000 \$ (services, frais de déplacements et subsistances et taxes applicables inclus)
- iii. satisfaire à tous les critères obligatoires minimaux pour la catégorie de SAT mentionnée à la partie B
- iv. respecter tous les critères d'évaluation techniques obligatoires identifiés, et le cas échéants aussi, ceux spécifiés ci-dessous
- v. proposer un prix qui se situe dans une plage entre -20 % et +20 % du taux horaire médian total lorsqu'au moins trois soumissions sont reçues et répondent aux critères obligatoires. Lorsque seulement deux soumissions répondent aux critères obligatoires, la soumission ayant le prix total le plus élevé peut être retenue si le prix proposé est à l'intérieur d'une fourchette maximale de 25 % du prix de la soumission la plus basse

Les soumissions qui ne respectent pas les critères i), ii), iii), iv) ou v) seront jugées non recevables. Les <u>critères minimaux obligatoires</u> pour les catégories de SAT se trouvent sur le s<u>ite Web des SAT</u> pour la RCN.

Évaluation des ressources - critère(s) obligatoire(s) supplémentaire(s) :

Catégorie	Critères obligatoires supplémentaires (maximum de 2 critères supplémentaires)	Renvoi à la proposition [renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire]
O1	Détenir un diplôme ou un certificat dans l'un de ces domaines pertinents : Informatique Ingénierie des systèmes Programmation informatique	renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire
O2	Démontrer clairement une expérience de quatre (4) ou cinq (5) ans cumulée au cours des huit (8) dernières années avec : Oracle Forms and Reports 12c	renseignement devant être ajouté par le soumissionnaire
	 Oracle Forms and Reports 12c Oracle Database 19c 	
	 Langages SQL et PL/SQL 	
	* La ressource sera conviée à une entrevue pour qu'elle confirme les renseignements qu'elle a fournis (types de tâches, vérification de l'achèvement et respect des échéanciers).	

Le soumissionnaire doit démontrer clairement comment il répond à chaque critère obligatoire. Les soumissionnaires sont informés que le fait d'énumérer uniquement l'expérience sans fournir de renseignements à l'appui, ou de réutiliser la même formulation que celle de la DP, ne sera pas considéré comme étant « démontré » aux fins de cette évaluation.

Pour chaque curriculum vitae soumis, le soumissionnaire doit s'assurer que :

- le nom de la personne proposée est clairement indiqué
- le curriculum vitae indique clairement où, quand et comment les qualifications et l'expérience déclarées par la personne ont été acquises, incluant les coordonnées d'une personne qui pourrait confirmer les renseignements
- le curriculum vitae démontre clairement les tâches et la pertinence par rapport aux exigences

En outre, les soumissionnaires sont également informés que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la période chevauche celle d'un autre projet ne seront comptés qu'une seule fois.

La soumission conforme correspondant le mieux à un ou plusieurs des justifications pour la ressource appropriée ci-dessus seront sélectionnées pour l'attribution d'un contrat.

Justifications autorisées pour la sélection de la ressource appropriée

Selon la méthode de sélection de la ressource appropriée déterminera quelle soumission sera retenue parmi toutes les soumissions jugées recevables. Une ou plusieurs des justifications identifiées cidessous serviront à choisir le soumissionnaire retenu selon la méthode de sélection de la ressource appropriée :

- Formation spécialisée qui améliorera la qualité des services offerts
- Attestations supplémentaires qui amélioreront la qualité des services offerts
- Expérience supplémentaire en vue de l'amélioration de la qualité des services offerts
- Connaissance des politiques ou procédures gouvernementales en vue de l'amélioration de la qualité des services offerts
- Meilleure connaissance d'une ou des deux langues officielles qui améliorera la qualité des services offerts

Des entrevues pourraient être organisées afin de choisir la meilleure ressource parmi les soumissions jugées recevables aux règles identifiées ci-dessus.

La soumission recevable correspondant le mieux à une ou plusieurs des justifications ci-dessus seront sélectionnées pour l'attribution d'un contrat.

1.1 Exemple de la méthode de sélection – Choix sélectif

Catégorie	Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Prix médian	Prix le plus bas
Commis à la saisie des données (subalterne)	25,00 \$	21,87 \$	18,00 \$	26,00 \$	23,44 \$	18,00 \$

Le prix médian est calculé comme suit :

Classer les soumissions par ordre croissant : 18 \$, 21,87 \$, 25 \$ et 26 \$

Le prix médian = $\{(n + 1) \div 2\}$, où « n » correspond au nombre de soumissions = $\{(4 + 1) \div 2\}$ = 2,5

21,87 \$ arrive en deuxième position et 25 \$, en troisième. Donc 2,5 correspond au prix à mi-chemin entre les deux = **23,44 \$**.

Catégorie	Limite inférieure de la médiane (- 20 %)	Limite supérieure de la médiane (+20 %)	Dans la fourchette des médianes	Prix le plus bas +25 %	Dans la fourchette de 25 %
Commis à la saisie des données (subalterne)	18,75 \$	28,12 \$	A, B et D	22,50 \$	B et C.

Situation où la plage médiane est inefficace (toutes les soumissions recevable se situent à l'extérieur de la plage médiane):

Uniquement lorsque trois soumissions recevables ou plus donnent lieu à une bande médiane qui exclut tous les soumissionnaires, le Canada peut, sans y être obligé, soit annuler la demande de proposition et lancer une nouvelle demande, soit décider de sélectionner un soumissionnaire parmi toutes les soumissions autrement receavables en utilisant une ou plusieurs des cinq justifications pour la méthode de la ressource appropriée.

En outre, le Canada peut, sans y être obligé, exiger des renseignements supplémentaires pour soutenir les taux horaires. Si le Canada demande une justification des taux horaires, le soumissionnaire doit fournir au moins une facture (faisant référence à un numéro de contrat ou à un autre identificateur de contrat unique) qui démontre que le soumissionnaire a fourni et facturé un client (avec lequel il n'a aucun lien de dépendance) pour des services semblables aux services qui seraient fournis dans le cadre du contrat proposé avec le Canada.

2. Dans le cas d'une ressource identique ou de ressources identiques proposées par plus d'un soumissionnaire

Après validation du consentement ou de la preuve d'emploi, si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu se retire ou devient incapable de fournir les services avant l'attribution du contrat, cette ressource ne sera plus prise en compte pour aucun autre soumissionnaire ayant proposé cette même ressource pour l'exécution du contrat.

3. Remplacement d'une ressource avant l'attribution du contrat

Si la ressource proposée par le soumissionnaire retenu et recommandée pour l'attribution du contrat se retire et/ou devient incapable de fournir ses services pour l'exécution du contrat, à tout moment entre la date et l'heure de clôture de la DP et l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit immédiatement informer l'autorité contractante de la raison de son remplacement.

Le soumissionnaire doit proposer, au même taux horaire que celui indiqué dans sa soumission, un remplaçant qui doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires contenues dans la demande de propositions et, le cas échéant, obtenir une note égale ou supérieure à celle obtenue par la ressource initialement proposée pour les critères cotés de la demande de propositions. À la demande de l'autorité contractante et dans le délai imparti (au moins 1 jour ouvrable), le soumissionnaire doit fournir les informations nécessaires pour permettre l'évaluation du remplaçant, y compris, mais sans s'y limiter, son nom, ses qualifications, son expérience. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande, sa soumission sera déclarée non recevable.

4. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

Les fournisseurs éventuels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du contrat, inclusivement.

Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site internet Achats et ventes, à la rubrique « Processus de contestation des

soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :

- le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
- le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)

Les soumissionnaires devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les soumissionnaires devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE D : Clauses du contrat subséquent

Les modalités et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1.0 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2.0 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les modalités et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

2.1 Conditions générales

Le document <u>2010B</u> (<u>2022-12-01</u>) <u>Conditions générales : Services professionnels (complexité moyenne)</u> s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

3.0 Clauses du contrat subséquent de SAT

Les modalités du contrat subséquent énumérées dans l'<u>AMA</u> des SAT pour la RCN s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.0. Exigences relatives à la sécurité

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien : dossier S4530049 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) liste des exigences relatives à la sécurité des services professionnels centralisés #19

- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une cote de sécurité d'installation valable au niveau secret, délivrée par le Programme de Sécurité des Contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens **protégés**/classifiés, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **tous** détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau **fiabilité ou secret** tel que requis, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant **ne doit pas** emporter de renseignements **protégés/classifiés** hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il l'a respecte
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **ne** doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C
 - b. du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition)

4.1 Utilisation de l'équipement de protection individuelle et lignes directrices en matière de santé et de sécurité au travail (SST)

L'entrepreneur garantit que ses ressources suivront à tout moment les directives SST en vigueur sur le lieu de travail pendant la durée du contrat. Le Canada se réserve le droit de modifier les lignes

directrices en matière de SST, au besoin, pour y inclure toute recommandation future proposée par les organismes de santé publique.

5.0 Durée du contrat

5.1 Période du contrat

[À insérer à l'attribution du contrat]

5.2 Durée maximale des contrats

Un contrat attribué dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour des services d'aide temporaire (RCN) ne doit pas dépasser 48 semaines consécutives, y compris toutes les absences.

À titre exceptionnel seulement, un contrat peut être modifié pour prolonger la durée d'une période de mission jusqu'à un maximum de 24 semaines consécutives au-delà de la limite de 48 semaines consécutives. La durée totale de la prolongation ne doit pas dépasser 72 semaines consécutives. Les prolongations au-delà de 48 semaines ne doivent être accordées qu'à condition que les exigences suivantes soient respectées :

- la durée de la période d'affectation, y compris toute modification contractuelle qui a une incidence sur la période d'affectation, doit être de plus de 40 semaines consécutives
- ii. la modification visant à prolonger la durée de la période d'affectation doit être émise après les 40 premières semaines consécutives de la période d'affectation
- iii. l'autorité contractante doit aviser le responsable des SAT (RCN) de la modification émise par courriel dans les deux jours ouvrables suivant la modification.

L'entrepreneur convient que, durant la période de prolongation du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables telles que définies dans l'annexe B : Base de paiement.

6.0 Responsables

6.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

[À insérer à l'attribution du contrat]

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus en réponse à des demandes ou à des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

[À insérer à l'attribution du contrat]

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus au contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.3 Représentant de l'entrepreneur

[Le nom et les coordonnées du représentant du soumissionnaire retenu seront insérés dans ce champ à l'attribution du contrat.]

7.0 Divulgation proactive des marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u>, l'entrepreneur a convenu que ces renseignements seront affichés sur les sites Web ministériels dans les rapports de divulgation proactive des marchés, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés 2019-01</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

8.0 Paiement

8.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les heures réellement travaillées aux taux horaires fermes indiqués dans l'annexe B, Base de paiement. L'entrepreneur recevra un montant minimum pour la première demi-heure, calculée à partir de l'heure d'arrivée de l'employé de l'entrepreneur sur place. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

8.1.1 Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur pour :

- i) les services fournis dans la région de la capitale nationale (RCN). La RCN est définie dans la *Loi sur la capitale nationale (Lois révisées du Canada)*,1985, chap. N-4, art. 2. Elle peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-4/;
- ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la région de la capitale nationale.

8.2 Modalité de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur sur une base mensuelle pour les travaux effectués au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation fournies à l'article 8.2.1 ci-dessous;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;

les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada

8.2.1 Factures

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante pour certification et paiement :

[À insérer à l'attribution du contrat]

9.0 Conformité aux attestations

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournit par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat et la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

9.1 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

10.0 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre ces parties seront déterminées par ces lois. [Cette clause peut être modifiée par l'entrepreneur avant l'attribution du contrat]

11.0 Ordre de priorité des documents

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste l'emportera sur celui de tout autre document figurant par la suite dans ladite liste.

- 1. les article de la convention
- 2. les clauses du contrat résultant de l'AMA des SAT pour la région de la capitale nationale (RCN)
- le document 2010B (2022-12-01) Conditions générales : Services professionnels (complexité moyenne)
- 4. l'annexe A : Énoncé des travaux
- 5. l'annexe B : Base de paiement
- 6. la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (s'il y a lieu)
- 7. la soumission de l'entrepreneur datée du [la date sera inscrite à l'attribution du contrat]

12.0. Vérification discrétionnaire – biens ou services non commerciaux

Le profit estimatif compris dans l'attestation de prix ou de taux fourni par l'entrepreneur peut être vérifié par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur a été payé conformément aux conditions du contrat. La vérification des comptes a pour but de déterminer si le profit réel réalisé à la suite du contrat, s'il en existe un seul, ou si le profit global réel réalisé par l'entrepreneur à la suite d'un ensemble de contrats négociés à prix ferme et à taux fixes basés sur le temps exécuté pendant une période précise et choisie, est raisonnable et justifié par rapport au profit estimatif indiqué dans une ou des attestations de prix ou de taux antérieurs.

Si la vérification démontre que le profit réel n'est pas raisonnable et justifié, comme défini ci-dessus, l'entrepreneur doit rembourser au Canada le trop payé.

13.0 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration relatives aux ressortissants étrangers qui doivent séjourner temporairement au Canada pour exécuter le contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada, pour exécuter le contrat, il devrait communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près, pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

14.0 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du contrat et après
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du contrat, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site internet Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends »

15.0 Assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

16.0 Loi sur la production de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

ANNEXE A - Énoncé des travaux

1. Portée

La Direction – Gestion des applications, intégration et innovation (D Gest AII) a besoin d'une (1) ressource dans la catégorie 5.1 Informatique, soutien aux applications, pour assurer le bon fonctionnement et le soutien technique de systèmes de gestion des cas d'inconduite à grande visibilité sur la plateforme de gestion des relations avec la clientèle Microsoft Dynamics CRM.

1.1. Objectif

Embaucher un développeur ayant de l'expérience dans la gestion des cas avec Microsoft Dynamics CRM. Cette personne aura pour tâche de concevoir et de mettre au point des solutions adaptées sur la plateforme infonuagique Dynamics 365 CRM de Microsoft.

1.2. Contexte

La D Gest AII est responsable de la planification stratégique et de l'intégration du portefeuille d'applications de la Direction générale – Services des applications de l'entreprise (DGSAE), y compris la gestion de l'intégration opérationnelle technique au sein de la division, du développement et du soutien des applications adaptées, des services de base de données, de la sécurité des applications et de la veille stratégique. Il lui incombe de fournir des solutions Microsoft Dynamics CRM qui sont adaptées à la suite d'applications du Ministère pour traiter les cas d'inconduite.

1. Besoin

1.1. Portée des travaux

Besoin – Assurer le soutien stratégique et opérationnel tout au long du cycle de développement des systèmes (CDS). Travaillant main dans la main avec les clients et les services horizontaux au sein du ministère de la Défense nationale (MDN), la D Gest AII planifie les projets, détermine les besoins, se charge du processus d'évaluation de la sécurité et autorisation (ESA), développe les artefacts et rend compte de l'avancement des projets à la haute direction.

Le MDN a besoin d'un développeur à qui incomberont les tâches suivantes :

- dresser la liste des besoins opérationnels et des fonctionnalités requises et les traduire en applications testées et fonctionnelles;
- participer à la programmation et au développement des composants d'applications et de nouvelles fonctions, ainsi qu'au maintien du bon fonctionnement des composants existants;
- créer des modules de code, les scripts de système nécessaires et des modules .NET (en langage C#);
- soutenir la conception d'applications, les travaux de développement, les essais d'unités et de systèmes et le déploiement.

Frais de déplacement et heures supplémentaires

Les tâches que la ressource doit accomplir ne l'obligent ni à voyager ni à faire des heures supplémentaires. Pour cette raison, ses frais de déplacement ne lui seront pas remboursés, et ses heures supplémentaires ne lui seront pas payées.

1.2. Tâches

La ressource accomplira les tâches ci-dessous pendant toute la durée du contrat.

- À titre de développeur :
 - o participer au développement de la configuration d'applications Oracle Forms;
 - appuyer l'analyse, la conception et la mise en œuvre d'améliorations pour répondre aux besoins opérationnels;
 - analyser les causes profondes de problèmes sur le plan technique et formuler des recommandations pour les corriger;
 - o rédiger des instructions permanentes d'opérations et des documents relatifs aux solutions; alimenter les bases de données en connaissances, et les plans d'essai en renseignements et en résultats;

- remplir les documents nécessaires pour appuyer le ou les plans de déploiement des applications;
- o rédiger et mettre à jour la documentation technique;
- o participer aux réunions, sur demande;
- rédiger des rapports d'étape et les remettre au gestionnaire de projet.

1.3. Langue de travail

La ressource devra travailler en anglais et fournira tous les produits livrables dans cette langue. Elle doit parler couramment anglais, c'est-à-dire s'exprimer de vive voix et par écrit, sans aide et avec un minimum d'erreurs.

1.4. Lieu de travail

La ressource travaillera à distance, mais également sur place à l'occasion et dans un environnement conforme aux règles en matière de santé et de sécurité du gouvernement du Canada. Elle devra aussi participer à diverses réunions.

Le MDN et les Forces armées canadiennes veilleront à ce que toutes les dispositions de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* soient respectées. Lorsque la ressource travaillera sur place, tous les moyens seront pris pour lui fournir le matériel nécessaire à la prestation des services requis. Si les travaux sont effectués hors site et que la ressource doit accéder au Réseau étendu de la Défense (RED), un ordinateur portatif ou une tablette lui sera fourni. La ressource doit disposer de tout autre équipement nécessaire ou le demander à l'entrepreneur.

ANNEXE B – Base de paiement

Les taux du soumissionnaire retenu seront ajoutés ici à l'attribution du contrat.

ANNEXE C – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Government Gouvernement du Canada

COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat S4530049 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) ISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CONTRACT		SECORITE (EVERS)	
 Originating Government Department or Organizal 			ch or Directorate / Direction génér	rale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine			EAS/DAMII - 4	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de s			contractor / Nom et adresse du se	ous-traitant
 Brief Description of Work / Brève description du t 	ravail			
The Department of National Defence has a requirement	t to obtain professional services spe	scializing in Orcale Form	Development to supplement Application	ons Management,
Integration & Innovation teams.				
5. a) Will the supplier require access to Controlled 0	Goods?			No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandi				Non Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified	military technical data subject t	to the provisions of the	e Technical Data Control	No Yes
Regulations?				Non L Oui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données te	echniques militaires non classifi	ées qui sont assujetti	es aux dispositions du Règlement	
sur le contrôle des données techniques?	dii-			
 Indicate the type of access required / Indiquer le 				
a) Will the supplier and its employees require acc				No Yes
Le fournisseur ainsi que les employés auront-il		ou à des biens PROT	TEGES et/ou CLASSIFIES?	Non Oui
(Specify the level of access using the chart in ((Préciser le niveau d'accès en utilisant le table		(a)		
(Preciser le niveau d'acces en utilisant le table (b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane			ted access areas? No access to	No Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information		quire access to result	acc access areas: 140 access to	Non Oui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoye		nt-ils accès à des zor	nes d'accès restreintes? L'accès	
à des renseignements ou à des biens PROTÉ				
c) Is this a commercial courier or delivery require				No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livra	ison commerciale sans entrepo	sage de nuit?		Non Oui
a) Indicate the type of information that the supplie	er will be required to access / In	diquer le type d'inform	nation auquel le fournisseur devra	avoir accès
Canada 🗸	NATO / OTAN		Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la			Total ger	
No release restrictions	All NATO countries		No release restrictions	
Aucune restriction relative	Tous les pays de l'OTAN		Aucune restriction relative	
à la diffusion			à la diffusion	
Not releasable				
À ne pas diffuser				
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :	
		1 1		
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Préci-	ser le(s) pays :	Specify country(ies): / Précis	ser le(s) pays :
7. c) Level of information / Niveau d'information				
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED		PROTECTED A	
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ		PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED		PROTECTED B	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION RESTRI	EINTE L	PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTIAL		PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIEL		PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL	NATO SECRET		CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIEL SECRET	NATO SECRET COSMIC TOP SECRET		CONFIDENTIEL SECRET	-
SECRET	COSMIC TOP SECRET		SECRET	
TOP SECRET	COOMIC TRES SECRET		TOP SECRET	
TRÈS SECRET			TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)			TOP SECRET (SIGINT)	
TRÊS SECRET (SIGINT)			TRÈS SECRET (SIGINT)	
TRES SECRET (SIGINT)			TRES SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä

Government Gouvernement du Canada

COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat \$4530049 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (cont	inued) / PARTIE A (suite)								
	plier require access to PROTECTED ar	nd/or CLASSIFIED COMSEC i	nformation or assets?		No Yes				
	ur aura-t-il accès à des renseignement	s ou à des biens COMSEC dé	signés PROTÉGÉS et/ou 0	CLASSIFIÉS?	Non Oui				
	ate the level of sensitivity:								
	native, indiquer le niveau de sensibilité plier require access to extremely sensit	: ive INFOSEC information or a	ssets?		No Yes				
	ur aura-t-il accès à des renseignement			ite?	Non Oui				
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du mat Number / Numéro du document :	ériel :							
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - P	ERSONNEL (FOURNISSEUR	₹)						
10. a) Personn	el security screening level required / Ni	veau de contrôle de la sécurite	du personnel requis						
✓	RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET	TOP SECR					
	TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		OP SECRET RÈS SECRET				
ΙĒ	SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS		_						
	Special comments: Commentaires spéciaux :								
	NOTE: No. 15-1-1	- Idealife d C	otto Otto or the contract						
	NOTE: If multiple levels of screening a REMARQUE: Si plusieurs niveaux de				fourni.				
	creened personnel be used for portion				No Yes				
	onnel sans autorisation sécuritaire peut		lu travail?		NonOui				
	vill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question ser				No Yes				
					NotiOut				
	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C -		(FOURNISSEUR)						
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS									
11. a) Will the	supplier be required to receive and sto	re PROTECTED and/or CLAS	SIFIED information or asset	ts on its site or	No Yes				
premise				-tata	NonOui				
Le fourr	isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en FIÉS?	treposer sur place des renseig	nements ou des biens PRC	TEGES et/ou					
	supplier be required to safeguard COM isseur sera-t-il tenu de protéger des rer		OMSECS		No Yes				
		nseignements ou des biens Co	JWISECT		Non [jour				
PRODUCTIO	ON .								
44 -> 14000 45		diamental ad DDOTECT	ED # OI ACCIEIED	tedel or conference	NoVo.				
	roduction (manufacture, and/or repair an the supplier's site or premises?	d/or modification) of PROTECT	ED and/or CLASSIFIED mai	lenal or equipment	No Yes				
Les inst	allations du fournisseur serviront-elles à la	a production (fabrication et/ou re	eparation et/ou modification)	de matériel PROTÉGÉ					
et/ou CL	ASSIFIÉ?								
INFORMATIO	ON TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUF	PORT RELATIF A LA TECHN	OLOGIE DE L'INFORMATION	ON (TI)					
	supplier be required to use its IT systems	to electronically process, produ	ce or store PROTECTED an	d/or CLASSIFIED	No Yes				
	ion or data? isseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres	sustàmas informaticuas nour tr	alter produíra ou stocker ále	etroniquement des	NonOui				
	ements ou des données PROTÉGÉS et		and, produite od stocker ele	or or aqueriler & ues					
44	ha an alastropia link habupan the accept	or's IT contame and the	mont donortment or a A		□ No □Vee				
	e be an electronic link between the suppli ra-t-on d'un lien électronique entre le sys				Non Oui				
	ementale?								
TBS/SCT 35	0-103(2004/12)	Security Classification / Class	ssification de sécurité		O 100				
		UNCLASSI	FIED		Canadä				

Page 20 de 26

Government Gouvernement du Canada

COMMON-PS-SRCL#19

Contract Number / Numéro du contrat \$4530049

Security Classification / Classification de sécurité

For users comple Dans le cas des u dans le tableau ré	utilis	ateu	ırs q		nt le formul	aire en li	gne (par Inte		nses aux	questions						salsies
Category Categorie		OTÉC			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO						COMSEC		
	A	В	С	CONFIDENTIA	10000000	TOP SECRET TRÉS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES		ROTEG B		CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRES SECRET
formation / Assets					-		RESTREME			SECRET	+				-	
nseignements / Biens iduction	H	H	-			H		-		H	H	H	H		H	H
Media /	H	H	H			H		-	H	H	H	H	H		H	H
pport TI Link / n électronique	H	H	H			H			H	H	t	H	H		H	H
a) is the descrip La description	du t	rava is fo	erm l	sé par la pré by annotati	sente LVEF	RS est-ell	e de nature F om in the an	ROTÉGÉE et ea entitled "S	ou CLAS	lassificat				[✓ Non	
Dans l'affirma « Classificatio b) Will the docur	on d	ie se	on at	ité » au hau tached to th	it et au bas is SRCL be	du form	ulaire. CTED and/or		,	ia case i	natu	ice		[✓ No	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä'

COMMON-PS-SRCL#19



Contract Number / Numéro du contrat
S4530049
Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

PART D - AUTHORIZATION / PART	IE D - AUTORISATIO	N				
13. Organization Project Authority / C						
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre		Signature	ARK, Digitally signed by STARK CHARTAL SO! DN D-CX C-OC CUI-DIGITAGE, QUI-Personnel, QUI- ASTERN CHI-TERNEL CHARTAL SO:	
Chantal Stark		Manager - DAMII 6			TAL 301 Date 2010 N 16-200 CON 13-12	
Telephone No N° de téléphone 343-574-8008	Facsimile No N° de	télécopieur E-mail address - Adresse courrie chantal.stark@forces.gc.ca		riel	Date 2023-06-14	
14. Organization Security Authority /	Responsable de la séc	urité de l'organ	isme			
Name (print) - Nom (en lettres moulée	es)	Title - Titre		Signature		
Mark Erasmo		Senior Security Analyst		ERASMO, MARK Option option by Extendio Color Co		
Telephone No N° de téléphone	Facsimile No N° de	télécopieur				
 Are there additional instructions (Des instructions supplémentaires 				t-elles jointes	? No Yes	
Procurement Officer / Agent d'app	provisionnement				6	
Name (print) - Nom (en lettres moulée	es)	Title - Titre		Signature	FORD, Digitally signed by FORD, BETH 697	
Beth Ford		DAMII			BETH 697 Date: 2023.06.19	
Telephone No N° de téléphone 613-793-4762	Facsimile No N° de	télécopieur	E-mail address - Adresse cou Beth.Ford@forces.gc.ca	urriel Date		
 Contracting Security Authority / A 	utorité contractante en	matière de séc	curité			
Name (print) - Nom (en lettres moulée	98)	Title - Titre		Signature		
Jacques Saumur		Quality Assur	rance Officer	Saumur,	Jacques 0 Digitally signed by Saumur, Jacques 0 Date: 2019.10.30 08:26:37 -04'00'	
Telephone No N° de téléphone	Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de te		télécopieur E-mail address - Adresse co jacques.saumur@tpsgc-pwg		Date	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED

Canadä

PARTIE E : Formulaire de réponse des soumissionnaires

Renseignements du soumissionnaire

Prix pour la ressource proposée

En plus de ce formulaire, il incombe au soumissionnaire d'inclure toutes les informations pertinentes afin de répondre à toutes les exigences et à tous les critères d'évaluation de la DP.

3
Dénomination sociale de l'entrepreneur :
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) de l'entrepreneur :
Représentant(e) du soumissionnaire :
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du titulaire de l'AMA (soumissionnaire) :
Nom du représentant autorisé du soumissionnaire :
N° de téléphone du représentant autorisé du soumissionnaire :
Courriel du représentant autorisé du soumissionnaire :
Le soumissionnaire :
La soumission est-elle en réponse à la présente DP?
OUI NON

Nom de la ressource	Nº du volet, catégorie et niveau d'expertise	Cote de sécurité pour le personnel requise	e personnel Bilingue horaire c		Estimation du nombre d'heures	Coût estimatif total (TPS/TVH en sus)			
	Informatique, soutien aux applications/ Principal	Secret	Non	\$	1725	\$			
	Sous-total :								
	Taxes applicables :								
Prix total de la soumission :									

^{*}Le taux horaire de la ressource proposée doit demeurer le même dans le cas où le soumissionnaire soumet plus d'un curriculum vitae.

Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être remplies et fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie comme il est demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

a) Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'<u>article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des : Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels.</u> Les renseignements connexes, requis dans les dispositions relatives à l'intégrité aideront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003, les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du propriétaire, s'il y a lieu. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms. De plus, chacun des individus inscrits sur la liste peut être tenu de remplir un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire et fournir les renseignements connexes, tel que déterminé par la Direction des enquêtes spéciales, Direction générale de la surveillance. Consulter les articles 4.21 : Dispositions relatives à l'intégrité, 5.16 : Conformité en matière d'intégrité et 8.70.2 : Conformité avec les dispositions relatives à l'intégrité du Guide des approvisionnements pour plus de renseignements.

Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que celui-ci, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la « Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'<u>Emploi et Développement social Canada (EDSC) — Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

c) Attestation des prix

Le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, au moins un des documents suivants pour justifier le prix, si cela s'applique :

- a. la plus récente liste de prix publiée, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada
- b. les copies de factures payées pour des produits ou des services de qualité similaire et en quantité semblable ou les deux vendus à d'autres clients
- c. une ventilation des prix indiquant notamment le coût de la main-d'œuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs et les coûts de transport ainsi que le bénéfice
- d. des attestations de prix ou de taux; ou
- e. toute autre pièce justificative demandée par le Canada

d) Consentement et remplacement de la ressource

Le soumissionnaire doit fournir un consentement écrit ou électronique signé par la ressource proposée avant la date et l'heure de clôture de la DP. Dans les cas où la ressource proposée est un employé à plein temps du soumissionnaire, une preuve d'emploi signée par un représentant autorisé du soumissionnaire, tel que le directeur financier ou le directeur des ressources humaines, doit être fournie.

Pour être considéré comme valide, le consentement écrit/électronique ou la preuve d'emploi doit avoir été obtenu et signé pendant la période de la demande de soumission et mentionner son numéro. Il doit également inclure une déclaration confirmant la disponibilité de la ressource pour l'exécution du contrat pendant la période mentionnée dans la DP. Si la documentation appropriée n'est pas fournie, la soumission sera déclarée non recevable.

En fournissant un consentement écrit/électronique ou une preuve d'emploi, le soumissionnaire certifie que l'information incluse dans le consentement ou la preuve d'emploi pour la ressource proposée, pour cette exigence, est vraie et exacte.

e) Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions énumérées dans la clause <u>A3025T - Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission</u> (2020-05-04) du Guide des CCUA, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés</u>: 2019-01 et aux Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

f) Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la *Directive sur le réaménagement des effectifs*?

Oui () Non ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire:
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;

d'un programme de réaménagen	nent des effectifs.
En soumettant son offre, le soumissionn	aire, comprend et reconnaît les modalités ci-dessus.
Personne autorisée à signer au nom du s	soumissionnaire ou de l'entreprise (en lettres moulées) :
Nom :	Titre :
Signature :	Date:

g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions